

Quand le conventionnel attaque la bio

Les effets secondaires du changement d'échelle de l'agriculture biologique

Avec plus de 10% de la SAU en bio ou en conversion en Occitanie, des croissances de chiffres d'affaires des distributeurs à 2 chiffres et des prévisions d'atteindre 20% de la SAU dans les prochaines années, l'agriculture biologique devient un modèle incontournable du paysage agricole occitan et français.

Cette évolution qui répond aux attentes de nos concitoyens (respect de leur santé, de l'environnement et maintien de l'emploi local) entraîne convoitises et oppositions chez les leaders de l'agrochimie et de l'agro-industrie.

Nous en avons eu deux exemples frappant cet été.

1 – Demande du CAF (Conseil Agricole Français) de la suppression de l'aide au maintien à l'agriculture biologique.

Le CAF constitué de la CNMCC (Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricoles = Groupama + MSA + Coop de France + Crédit Agricole), de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), des JA (Jeunes Agriculteurs) et de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) est depuis sa création le bras armé de l'agro-business pour faire pression sur les élus et les pouvoirs publics.

C'est dans ce cadre qu'au mois de juillet, le CAF s'est prononcé pour la suppression de l'aide au maintien à l'agriculture biologique. Il souhaite ainsi limiter les besoins de transfert du premier pilier vers le second pilier de la PAC afin de garantir le maximum d'enveloppe pour les aides directes aux surfaces (1^{er} pilier) favorables aux grosses exploitations, au détriment des aides à l'évolution des pratiques (MAEC et Agriculture Biologique), aux zones défavorisées (ICHN) et à l'installation (aides aux jeunes agriculteurs).

Cette position du CAF a été largement relayée par ses membres. En Occitanie, ce sont les chambres d'agriculture qui se sont chargées de monter au créneau lors du comité de concertation des OPA (Organisation Professionnelles Agricoles) co-organisé par la Région Occitanie et la Chambre Régionale d'Agriculture.

On voit bien là les prémises de la confrontation sur les financements publics entre le développement de l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle.

Dans le contexte au mieux d'un gel, voire d'une baisse des dotations publiques à l'agriculture les choix sont aujourd'hui clairs. Le soutien à l'agriculture biologique et à son développement vient consommer des crédits publics précédemment destinés aux producteurs et filières conventionnelles. Ces derniers ne comptant pas se laisser facilement manger la laine sur le dos, nous pouvons nous attendre à d'autres oppositions de ce type.

Alors que nous tentons, sous la pression des pouvoirs publics, de mettre en place une interprofession de l'agriculture biologique en Occitanie, avec l'ensemble des acteurs du monde agricole intervenant sur la bio, Chambres d'agriculture et coopératives en tête, cette institution, toujours en gestation qui doit voir le jour au 1^{er} janvier 2018, est déjà fortement fragilisée par ceux-là même qui ont fait des pieds et des mains pour en être contre la volonté

des acteurs historiques de la bio (associations de producteurs, transformateurs et distributeurs spécialisés).

Nous étions réticents à faire participer aux concertations sur les filières bio des acteurs dont l'activité majoritaire est en conventionnel.

Nous avons aujourd'hui un exemple frappant de notre clairvoyance. A l'heure du choix entre les intérêts de la bio et ceux du conventionnel, nos partenaires du vieux modèle agricole industriel ont fait le leur.

Pour rappel, la FNAB et ses membres locaux (FRAB et GAB) se sont toujours battus pour une rémunération de reconnaissance des aménités positives de l'agriculture biologique.

Il s'agit de permettre aux producteurs bio de valoriser financièrement une part des bénéfices pour la société de leur activité (préservation de la qualité de l'eau et de l'air, maintien et développement de la biodiversité, maintien d'un emploi local et non délocalisable, etc....)

Cette revendication a été pour l'instant transformée en aide au maintien, sous la pression des mêmes lobbies conventionnels qui cherchent aujourd'hui à la faire disparaître.

Espérons que les engagements du Président Macron lors de la campagne électorale sur le paiement des services environnementaux (PSE) seront tenus dans les négociations de la PAC 2020 contre les intérêts de l'agrochimie.

2 – Tentative de sabotage du CREAB (Centre de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique)

Sous une toute autre forme, mais pour les mêmes raisons de concurrence sur les financements publics, les coopératives, les chambres d'agriculture et les Instituts Techniques conventionnels (Arvalis et Terres Inovia) cherchent à mettre la main sur les programmes d'expérimentation en grandes cultures bio d'Occitanie.

C'est au cœur des moissons, en plein mois de juillet lorsque les producteurs sont les plus affairés que Coop de France Midi-Pyrénées a annoncé sa démission du CREAB, suivie de près par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie. Les Instituts Techniques devant faire de même prochainement.

Le CREAB, créé à l'origine par des producteurs de céréales bio dans le Gers, porte depuis près de 40 ans des expérimentations et des programmes de recherche dans l'intérêt de tous les producteurs bio et ceux souhaitant se convertir. Avec son site d'Auch, sur les terres du lycée agricole, il fait partie du réseau des centres d'expérimentation de l'ITAB et il est le seul centre d'expérimentation spécialisé en grandes cultures biologique de France.

Le CREAB est une association dont les membres représentent l'ensemble des acteurs intervenant sur l'agriculture biologique : associations de producteurs, Chambres d'Agriculture, coopératives, instituts techniques, enseignement agricole, ...

Aujourd'hui les membres conventionnels se retirent du CREAB pour des raisons à nos yeux fallacieuses (cf. lettre de démission de Coop de France) et n'ont pour d'autre but que de mettre la main sur les financements publics de l'expérimentation en grandes cultures bio en Occitanie réservées jusque-là en très grande partie au CREAB.

Des divergences ont toujours existé quant aux orientations de projets du CREAB, les coopératives et les chambres poussant vers l'expérimentation d'une transposition du conventionnel au bio (criblage variétal, essais fertilisation des céréales, ...) et les membres du réseau portant une vision plus globale pour la création de modèles alternatifs spécifiques à l'agriculture biologique favorisant l'autonomie des exploitations.

La situation ayant atteint son paroxysme fin 2016 lorsque les coopératives ont demandé que les résultats d'essais pluriannuels sur la fertilisation des blés ne soient pas diffusés dans leur intégralité car défavorables à leurs intérêts.

En effet, comme le montre toutes les études menées sur cette thématique depuis 20 ans, la fertilisation organique des blés meuniers en agriculture biologique n'a aucun intérêt économique pour le producteur à moyen et long terme.

Il va sans dire que ces résultats d'expérimentation réalisés sur fonds publics seront diffusés dans leur intégralité.

D'autre part, l'animation des programmes d'expérimentation et la priorisation des enveloppes accordées par la Région Midi-Pyrénées sur l'expérimentation bio qui étaient attribuées jusqu'en 2015 à la Chambre Régionale d'Agriculture a fait l'objet d'une expertise commandée par la région à un cabinet indépendant.

Les résultats de cet audit sont accablants et montrent clairement l'incompétence de la Chambre d'Agriculture à mener correctement cette mission. Chaque année le réseau des Chambres déposait des demandes de subvention (définis comme prioritaire puisqu'ils étaient juge et partie) pour des expérimentations qui n'étaient au final pas ou peu réalisées. D'où une sous-consommation chronique de l'enveloppe au détriment d'autres acteurs comme les associations de notre réseau qui auraient pu utiliser cet argent à bon escient.

Suite à ce rapport, la Région a modifié les modalités de l'animation et de la gestion de ces enveloppes qui ont été confiées en partie aux instituts techniques conventionnels pour les grandes cultures et les fruits et légumes, les Chambres restant responsables de l'élevage.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous dénonçons cette nouvelle gouvernance inefficace qui ne répond pas aux besoins des producteurs. Les structures ayant la charge de l'animation et de l'organisation de la priorisation des programmes étant également candidats à ces financements.

Nous demandons que la gouvernance de l'expérimentation bio en Occitanie soit placée sous l'égide de l'ITAB seul organisme multi-partenarial et indépendant capable de mener à bien cette mission.

C'est ce contexte qui pousse les membres conventionnels du CREAB à fuir le navire pour recréer un modèle de réalisation et de gouvernance des expérimentations en grandes cultures bio totalement à leur main et dans leurs intérêts.

Gageons que les grandes cultures ne sont que le premier jalon d'une démarche de reprise en main globale des programmes de développement de l'agriculture biologique en Occitanie et en France par les acteurs de l'agriculture conventionnelle.

Nous vous appelons à rester vigilants et mobilisés auprès de vos associations pour la défense de vos intérêts et du développement de l'agriculture biologique que nous voulons, respectueuse des hommes et de la nature.

Le bureau de la FRAB Midi-Pyrénées.